



RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de région académique
de l'enseignement supérieur

SRAES

Mail : sraes@region-academique-occitanie.fr

Rectorat de région académique
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Arrêté portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse - Occitanie

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

Montpellier, le 21/11/2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2 et R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE :

Article 1:

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous de Toulouse-Occitanie est composée comme suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Dominique FROMENT	Odile JANKOWIAK-GRATTON

Lydia GARNIER	Florian PRUSSAK
Thomas HULAUD	Juliette LANGLAIS
Arthur GREILLET	Christine DONADEI

Représentants pour les étudiants :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste 1 : FAGE	Benjamin MERCIER	Manon ALDEBERT
Liste 2 : UNEF	Julien REGIMBEAU	Olivier DEROO
Liste 3 : UNI	Chloé SAINT-ALBIN	Noa GOTTLING
Liste 4 : Union Étudiante	Agathe CORDAHI	Juliette TAMI

Article 2 :

La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou sa représentante, ci-après désignée : Mme Léa FABRE.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Toulouse-Occitanie et affiché dans ses locaux.

Article 4 :

La directrice générale du CROUS de Toulouse-Occitanie est chargée de l'application du présent arrêté.

**Pour la rectrice de région académique Occitanie
 Chancelière des universités
 et par délégation**
**La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
 la recherche et l'innovation**

Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME



Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421-7 du Code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.